



## Travail de nuit

-----  
Par Holly20

Bonjour ,

Je travail de nuit en tant qu 'AS.

Mes horaires habituelles été 21h 7h .

Mon employeur à changé ses horaires de 20h à 7h .

Soit une heure supplémentaires qui dit être une heure de pause .

Mon contrat n à pas été modifié

Avec des tâches supplémentaires à effectuer puisque l 'équipe de jour quitte maintenant leur poste une heure plus tôt.

Ma question est ..

Est ce Légale ?

Merci par avance